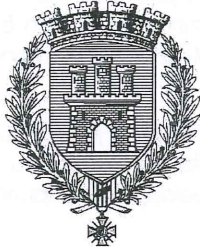


N° DEL 2015.07.08/129
VILLE DE BRIANÇONEXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **Mercredi 8 juillet 2015** à 17h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire**.

CONVOCAATION	
Date	01/07/2015
Affichage	01/07/2015

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Nombre suffrages exprimés
33	25	33

THEME : DIVERS 2.

OBJET : DSP CASINO DE JEUX COMPTE 471 ET MISE A DISPOSITION DE PLACES DE PARKING.

Etaiet Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Eric, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, MONIER Bruno, PICAT RE Alessandro, ARMAND Emilie.

Etaiet Représentés :

MARCHELLO Marie pouvoir à BOREL Jean-Paul
KHALIFA Daphné pouvoir à POYAU Aurélie
CIUPPA Marcel pouvoir à GUIGLI Catherine
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed
VALDENNAIRE Catherine pouvoir à PICAT RE Alessandro
MUHLACH Catherine pouvoir à MONIER Bruno
BREUIL Marc pouvoir à GRYZKA Romain
DAZIN Florian pouvoir à ARMAND Emilie.

Absents-Excusés :

MARCHELLO Marie, KHALIFA Daphné, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, VALDENNAIRE Catherine, MUHLACH Catherine, BREUIL Marc, DAZIN Florian.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Gérard FROMM.

Vu les articles L.2333-57 et R.2333-76 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission paritaire du 30 juin 2015,

Considérant qu'en application de l'article 26 du cahier des charges de la Délégation de Service Public du casino de jeux de Briançon signé le 16 septembre 2010, le dispositif issu du compte 471 (L. n°55-366 du 3 avril 1955, article 24-II) a permis de constater un montant disponible de 63 904,02 euros correspondant aux exercices 2012/2013 et 2013/2014.

Considérant qu'en application du contrat de Délégation de Service Public du casino de jeux de Briançon, ce montant doit être affecté en totalité à l'amélioration et à l'embellissement du site, à proximité du casino et à ses accès sur le domaine de la ville, de manière à contribuer à son développement touristique pour augmenter son pouvoir attractif.

Considérant qu'après concertation entre les représentants de la ville et de la Société d'Exploitation Touristique de Briançon et que suite au montant versé sur le compte 471 pour l'exercice 2013/2014, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter comme suit la somme disponible au titre du compte 471 :

- | | |
|--|--------------|
| 1. Réfection de l'enrobé du parking du casino----- | 6 400 € TTC |
| 2. Reprise des peintures de la cage de l'escalator du Prorel ----- | 41 000 € TTC |
| 3. Embellissement du pied de la station----- | 15 000 € TTC |
| 4. Fourniture d'un appareil compatible avec le système de paiement de la RMBS pour l'établissement de remises sur le stationnement ----- | 1 000 € TTC |

Par ailleurs, considérant la proximité du parc en ouvrage de l'Aigle Bleu et la disponibilité permanente de places de stationnement dans ce parc, il est proposé de mettre à disposition de la clientèle du casino des places de stationnement dans la limite de 12 000 heures de stationnement pour la première année d'expérimentation.

La direction du casino sera responsable du mode d'attribution de ces places.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'affecter la somme disponible au compte 471 comme énoncé ci-dessus ;
- D'approuver l'avenant n°3 au contrat de Délégation de Service Public du casino de jeux de Briançon, annexé à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,

Gérard FROMM



AR PREFECTURE

005-210500237-20150708-DEL20150708129-DE
Regu le 23/07/2015

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
Casino de Jeux de Briançon
Avenant n°3**

Entre,

La commune de Briançon représentée par son Maire en exercice, Gérard FROMM, dûment habilité par une délibération en date du 6 novembre 2013, reçue en Sous-Préfecture le

D'une part,

Et,

La Société d'Exploitation Touristique de Briançon (SETB) ayant son siège social 7 avenue Maurice Petsche, 05100 BRIANCON, enregistrée au RCS de Gap sous le numéro B 428922074, représentée par son Directeur Général Responsable, dûment habilité,

D'autre part,

Exposé préalable :

Par délibération n°2010-266 en date du 15 septembre 2010, le Conseil Municipal de Briançon a entendu déléguer l'exploitation du casino de jeux de Briançon à la SETB au moyen d'un contrat signé le 16 septembre 2010.

Aux termes de l'article 26 du contrat : *Affectation des fonds imputés au compte 471* : "Les sommes correspondant aux recettes supplémentaires dégagées au profit des casinos en application du mécanisme mis en place par les articles L.2333-57 et R.2333-76 du CGCT seront inscrites en totalité à un compte spécial ouvert dans la comptabilité du casino et ayant pour objet d'augmenter le pouvoir attractif du casino de la commune de Briançon. L'affectation de ces sommes inscrites sur ce compte sera soumise à l'accord préalable de la collectivité dans le cadre d'un avenant".

La commission paritaire s'est réunie et a émis un avis favorable au présent avenant.

Ceci étant exposé, il est arrêté et convenu ce qui suit : le présent avenant modifie et complète le contrat signé le 16 septembre 2010 ainsi que l'avenant n°2 du 11 octobre 2013, comme suit :

Article 1 :

Le dispositif issu du compte 471 (L. n°55-366 du 3 avril 1955, article 24-II) a permis de constater un montant disponible de 63 904,02 euros correspondant aux exercices 2012/2013 et 2013/2014.

Article 2 :

Après concertation entre les représentants de la ville et de la Société d'Exploitation Touristique de Briançon, il a été convenu d'affecter comme suit la somme disponible au titre du compte 471 :

- | | |
|--|--------------|
| 1. Réfection de l'enrobé du parking du casino----- | 6 400 € TTC |
| 2. Reprise des peintures de la cage de l'escalator du Prorel -- | 41 000 € TTC |
| 3. Embellissement du pied de la station----- | 15 000 € TTC |
| 4. Fourniture d'un appareil compatible avec le système de paiement de la RMBS pour l'établissement de remises sur le stationnement ----- | 1 000 € TTC |

Article 3 :

Consécutivement à l'affectation prévue par l'article 2 ci-dessus, la commune émet un titre de recettes, après l'achèvement de chacune des opérations ci-dessus indiquées.

Article 4 :

Considérant la proximité du parc en ouvrage de l'Aigle Bleu et la disponibilité permanente de places de stationnement dans ce parc, la commune met à disposition de la clientèle du casino des places de stationnement dans la limite d'un plafond annuel défini à 12 000 heures de stationnement pour la première année.

Ce nombre d'heures de stationnement pourra être revu par la commission paritaire à l'issue de la première année d'expérimentation.

La direction de la SETB sera responsable du mode d'attribution de ces places de stationnement.

Les éventuelles remises, comme les gratuités attribuées par la direction du casino au-delà du plafond annuel, seront facturées par la RMBS à la SETB moyennant l'établissement d'un titre de recettes.

Article 5 :

Les autres stipulations du contrat initial de Délégation de Service Public demeurent inchangées.

Fait à Briançon, le

En quatre exemplaires originaux.

Pour la Commune de Briançon,
Le Maire,
Gérard FROMM

Pour la SETB
Le Directeur Général Responsable,
Philippe ESCUER